



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Trente-sixième session

Bonn, 14-25 mai 2012

Point 7 b) de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives aux paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention

Questions relatives aux pays les moins avancés

**Rapport de la vingt et unième réunion du Groupe d'experts
des pays les moins avancés**

Note du secrétariat*

Résumé

Le présent document, qui rend compte des travaux de la vingt et unième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés tenue à Thimphou (Bhoutan) du 9 au 13 mars 2012, contient un programme de travail glissant pour 2012-2013 et donne un aperçu des efforts faits par le Groupe d'experts pour s'acquitter de sa tâche. On y trouvera un exposé succinct sur l'état d'avancement des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA) et leur mise en œuvre. Il contient en outre des renseignements sur la planification des ateliers régionaux de formation prévus par le Groupe d'experts, ainsi qu'un résumé des débats sur les directives techniques relatives au processus des plans nationaux d'adaptation. Le rapport donne des précisions sur les échanges de vues avec le Fonds pour l'environnement mondial et ses agents d'exécution concernant les expériences les plus récentes, les questions nouvelles et les lacunes relevées dans l'élaboration de projets au titre des PANA et sur les spécifications complémentaires envisagées pour les éléments autres que les PANA figurant dans le programme de travail en faveur des pays les moins avancés. Les questions abordées lors d'une réunion entre le Groupe d'experts et l'équipe du PANA du Bhoutan sont également passées en revue.

* Le présent document a été soumis après la date limite en raison des dates de la réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Mandat	1–2	3
II. Résumé des travaux de la vingt et unième réunion du Groupe d’experts des pays les moins avancés	3–72	3
A. Délibérations	3–6	3
B. Stade atteint dans l’élaboration et la mise en œuvre des programmes d’action nationaux aux fins de l’adaptation.....	7–11	4
C. Examen de la mise en œuvre des programmes d’action nationaux aux fins de l’adaptation	12–14	4
D. Planification des ateliers régionaux de formation pour 2012-2013	15–19	5
E. Études de cas approfondies consacrées aux pays les moins avancés.....	20–21	7
F. Directives techniques et appui à prévoir pour le processus des plans nationaux d’adaptation.....	22–30	8
G. Mise en œuvre du programme de travail en faveur des pays les moins avancés	31–47	10
H. Dispositions à prendre pour développer les initiatives de communication et la diffusion des produits du Groupe d’experts des pays les moins avancés.....	48–56	14
I. Échanges de vues avec le Fonds pour l’environnement mondial et ses agents d’exécution	57–64	17
J. Échanges avec d’autres organisations et experts	65–66	19
K. Échanges avec l’équipe chargée du programme d’action national aux fins de l’adaptation du Bhoutan	67–72	20
III. Mise au point du programme de travail du Groupe d’experts des pays les moins avancés pour 2012-2013.....	73	21
Annexes		
I. Two-year rolling work programme of the Least Developed Countries Expert Group for 2012-2013.....		22
II. Members of the Least Developed Countries Expert Group as at 13 April 2012		24

I. Mandat

1. Par sa décision 29/CP.7, la Conférence des Parties a créé le Groupe d'experts des pays les moins avancés pour donner des avis sur la stratégie d'élaboration et de mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA). Au fil des ans, les attributions du Groupe d'experts se sont progressivement élargies et, dans le cadre de son mandat actuel (2011-2015), il a notamment pour tâche d'apporter son concours aux pays les moins avancés (PMA) en ce qui concerne les PANA, le programme de travail en faveur des PMA et le processus des plans nationaux d'adaptation.

2. Comme suite à la décision 6/CP.16, le Groupe d'experts a élaboré à sa dix-neuvième réunion un programme de travail pour 2011-2012¹ que l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a examiné à sa trente-quatrième session. Le SBI a approuvé le programme de travail du Groupe d'experts pour 2011-2012 et a demandé à celui-ci de rendre compte de ses travaux à chacune des sessions du SBI², conformément à la décision 6/CP.16.

II. Résumé des travaux de la vingt et unième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés

A. Délibérations

3. Le Groupe d'experts a tenu sa vingt et unième réunion à Thimphou (Bhoutan) du 9 au 13 mars 2012.

4. Dans la décision 8/CP.13, la Conférence des Parties a chargé le Groupe d'experts d'inviter à ses réunions, lorsqu'il le jugerait nécessaire, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et ses agents et organismes d'exécution. Dans la décision 6/CP.16, il est en outre demandé au Groupe d'experts d'associer un large éventail d'organisations à l'exécution de son programme de travail. Le FEM et quatre de ses agents d'exécution – la Banque asiatique de développement (BAD), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) – ont donc pris part à la réunion. Des experts de l'Earth Institute de l'Université Columbia de New York, du Programme régional sur les changements climatiques (RCCP) d'Afrique australe et du Centre international pour la mise en valeur intégrée des montagnes (ICIMOD) y ont aussi été invités.

5. La réunion a été ouverte par M. Ugyen Tshewang, Secrétaire de la Commission nationale de l'environnement, au nom du Gouvernement bhoutanais. Il a insisté sur l'utilité des travaux du Groupe d'experts pour des pays tels que le Bhoutan où les changements climatiques sont devenus une véritable menace pour la population et pour les efforts de développement de l'État. Il a indiqué que le premier projet entrepris au titre du PANA (concernant les vidanges brutales de lacs glaciaires) se trouvait à un stade avancé et que le PANA avait été actualisé pour prendre en considération de nouveaux facteurs de vulnérabilité climatique apparus ces dernières années.

¹ FCCC/SBI/2011/4, annexe I. Une version détaillée du programme de travail, contenant entre autres des objectifs précis, les résultats escomptés et un calendrier, est disponible sur le site Web de la Convention à l'adresse <http://unfccc.int/5977>.

² FCCC/SBI/2011/7, par. 88.

6. Au cours de la réunion, le Groupe d'experts a centré ses travaux sur les questions liées à la mise en œuvre des PANA et du programme de travail en faveur des PMA, la stratégie envisagée pour organiser les ateliers régionaux de formation prévus pour 2012-2013, la démarche à suivre pour élaborer les directives techniques applicables au processus des plans nationaux d'adaptation, ainsi que les activités de communication et diverses études de cas à prévoir pour étoffer ses travaux. Le Groupe d'experts a également mis au point son programme de travail pour 2012-2013.

B. Stade atteint dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

1. État d'avancement des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

7. Au 13 mars 2012, 47 des 48 pays les moins avancés ayant bénéficié d'un financement pour élaborer un PANA avaient présenté leur programme au secrétariat. Le dernier en date des PANA a été présenté par l'Angola en décembre 2011. Le pays restant (Myanmar) s'achemine de façon satisfaisante vers l'achèvement de son PANA. Deux PMA (Guinée équatoriale et Somalie) n'ont pas sollicité un financement pour l'élaboration de leur PANA.

2. Stade atteint dans l'exécution des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

8. À la réunion, le FEM a communiqué au Groupe d'experts des informations sur les projets relevant des PANA dont il était saisi. Au 13 mars 2012, 43 pays avaient officiellement présenté un ou plusieurs projets au FEM sous la forme d'un descriptif de projet. Au total, 58 descriptifs avaient été approuvés et 33 avaient reçu l'aval du Directeur général du FEM en vue de leur mise en œuvre sur le terrain. Le Directeur général a approuvé neuf projets en 2011.

9. Le FEM a indiqué qu'il s'écoulait en moyenne un an et sept mois entre l'achèvement du PANA et l'approbation du premier projet par le Conseil du FEM. Le plus court délai enregistré était de soixante-quinze jours. Douze pays avaient pris moins d'un an pour élaborer des descriptifs de projets qui avaient été approuvés par le Conseil du FEM.

10. Les agents d'exécution du FEM ci-après apportent actuellement un appui à la mise en œuvre de projets relevant de PANA financés par le Fonds pour les PMA: la Banque africaine de développement (qui appuie la mise en œuvre de trois projets de ce type), la Banque mondiale (six, y compris une approche-programme), la FAO (trois), le Fonds international de développement agricole (cinq), le PNUD (33), le PNUE (sept) et le PNUD et le PNUE conjointement (deux).

11. Au 9 mars 2012, 25 donateurs avaient annoncé des contributions totalisant 537,02 millions de dollars des États-Unis au Fonds pour les PMA et le FEM a signalé que le nouveau plafond fixé pour chaque PMA mettant en œuvre des projets au titre de son PANA était de 15 millions de dollars.

C. Examen de la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

1. Accès aux informations sur le traitement des projets

12. Dans la décision 5/CP.16, la Conférence des Parties a demandé au SBI d'examiner à sa trente-septième session les données d'expérience émanant des pays les moins avancés en ce qui concerne l'exécution du programme de travail en faveur des PMA, notamment

l'actualisation et la mise en œuvre des PANA et l'accès aux ressources du Fonds pour les PMA, en se fondant sur les observations reçues des Parties et des organisations compétentes et sur un rapport de synthèse établi par le secrétariat. En outre, dans la décision 9/CP.17, la Conférence des Parties a invité les PMA à communiquer des renseignements détaillés sur le traitement des projets au Groupe d'experts afin que celui-ci les rassemble et les analyse et que les résultats de cette analyse soient soumis à la Conférence des Parties, pour examen à sa dix-huitième session.

13. Au cours de la réunion, le Groupe d'experts a donc passé en revue les démarches susceptibles d'être adoptées pour recueillir auprès des PMA parties des informations sur le traitement des projets. Il a été constaté que ces informations devaient comprendre, entre autres, l'ensemble des avant-projets et toutes les versions des documents soumis au Fonds pour les PMA, les descriptifs de projets définitifs (le descriptif proprement dit et le jeu complet des documents plus détaillés) approuvés par le FEM et, si nécessaire, les fiches d'évaluation des descriptifs de projets adressées par le FEM aux pays et aux agents d'exécution. Il a également été convenu que le Groupe d'experts collecterait ces informations par des contacts avec tous les centres nationaux de coordination, par messagerie électronique et par des entretiens réalisés à l'occasion de la trente-sixième session des organes subsidiaires. Les PMA parties seraient invitées à adresser toutes les informations pertinentes au Groupe d'experts avant la fin août 2012.

2. Suivi et évaluation de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation et de l'exécution du programme de travail en faveur des pays les moins avancés

14. Le Groupe d'experts a engagé des discussions sur une approche permettant de s'assurer de l'efficacité des efforts d'adaptation faits par les PMA dans le cadre du processus des PANA ou du programme de travail en faveur des PMA. Le Groupe d'experts a jugé cette tâche relativement complexe, vu que la plupart des projets définis au titre des PANA ont été entrepris depuis peu et ne produisent pas encore de données ou de résultats permettant de mesurer leur efficacité sur le terrain. Cependant, il a noté que d'autres organisations, dont l'Organisation de coopération et de développement économiques et le World Resources Institute, avaient mis au point des approches visant à suivre et évaluer les activités et les projets d'adaptation. Le Groupe d'experts est convenu de dresser un inventaire des travaux en cours de ce type et d'établir un document de réflexion à examiner à sa réunion suivante.

D. Planification des ateliers régionaux de formation pour 2012-2013

15. Le Groupe d'experts a examiné le cadre de référence des ateliers régionaux de formation prévus pour 2012-2013, une description succincte des outils de formation à utiliser à cette occasion et les partenaires susceptibles d'y être associés. Il est convenu que les ateliers devraient mettre à profit ceux qui avaient été organisés antérieurement et aborder des questions ayant surgi entre-temps. Les ateliers devaient notamment tenir compte des nouveaux modèles de présentation et critères à observer pour élaborer des projets au titre du Fonds pour les PMA, de démarches telles que l'approche-programme et de possibilités nouvelles, dont le recours aux multiples ressources du FEM pour l'exécution des PANA. Par ailleurs, compte tenu des éléments définis dans son programme de travail pour 2011-2012³ et des directives supplémentaires fournies par le SBI à sa trente-cinquième session⁴, le Groupe d'experts est convenu des grands objectifs ci-après pour les ateliers:

³ FCCC/SBI/2011/4, annexe I.

⁴ FCCC/SBI/2011/17, par. 70.

- a) Rendre les PMA mieux à même de mener à bien les PANA;
- b) Renforcer la capacité des PMA d'entreprendre des processus d'adaptation à moyen et à long terme en s'appuyant sur les PANA;
- c) Promouvoir l'échange d'informations, des meilleures pratiques et des leçons à retenir entre les PMA;
- d) Promouvoir la question de l'égalité des sexes et la prise en compte des communautés vulnérables dans la conception et l'exécution des projets d'adaptation.

16. Le Groupe d'experts a aussi défini un ensemble de résultats à atteindre, l'objectif étant essentiellement de renforcer les capacités des professionnels des PMA chargés d'élaborer des projets en vue de mettre en œuvre les PANA, de leur faire mieux comprendre les principes pertinents de l'élaboration de projets, les aspects touchant à la problématique hommes-femmes et les éléments à prendre en considération pour intégrer l'adaptation dans le développement, et d'approfondir leur connaissance des expériences, des meilleures pratiques et des enseignements tirés par d'autres dans la même région.

17. Pour faciliter le déroulement des ateliers, le Groupe d'experts a mis au point un descriptif des outils de formation à utiliser. De surcroît, il est convenu d'envisager de fournir aux formateurs des programmes spécialement conçus pour les ateliers qui leur permettraient d'organiser ultérieurement, le cas échéant, des activités de formation au niveau national. Les outils de formation comprendront les modules ci-après, qui peuvent être utilisés de manière souple en fonction des besoins de chaque atelier régional:

- a) Processus nationaux de développement: comment intégrer l'adaptation dans les processus de développement et associer ces deux concepts;
- b) Évaluation du PANA: état de la mise en œuvre, qualité du plan proprement dit, révision et actualisation éventuelles;
- c) Tendances et approches nouvelles en matière de mise en œuvre: approche par programme, prise en compte des facteurs de vulnérabilité, etc.;
- d) Vue d'ensemble du cycle des projets du FEM/Fonds pour les PMA: nouvelles prescriptions et améliorations introduites;
- e) Accès aux ressources du Fonds pour l'adaptation: récapitulatif des outils de formation existants;
- f) Questions d'échelle: passer des besoins urgents et immédiats à l'adaptation à moyen et à long terme, notamment par des évaluations des besoins, une transposition à plus grande échelle, des méthodes de planification et des investissements innovants;
- g) Synergies avec d'autres programmes aux niveaux régional et sous-régional (Grande muraille verte du Sahara et du Sahel⁵, Initiative d'adaptation aux changements climatiques de la Commission du Mékong⁶ et Projet d'adaptation aux changements climatiques pour le Pacifique⁷, par exemple);
- h) Moyens de mesurer les progrès: notification, suivi et examen;
- i) Méthode permettant de consigner et partager les meilleures pratiques et les leçons à retenir.

⁵ Voir <http://www.thegef.org>.

⁶ Voir <http://www.mrcmekong.com/about-the-mrc/programmes/climate-change-and-adaptation-initiative>.

⁷ Voir <http://www.sprep.org/pacc-home>.

18. La formation s'adressera à des praticiens qui, dans les pays les moins avancés, sont chargés des PANA et d'autres activités liées à l'adaptation au niveau national, notamment dans le cadre des principaux mécanismes nationaux de planification pertinents. La conception des ateliers prendra en considération les aspects régionaux et linguistiques, y compris les questions sectorielles intéressant chaque région et les progrès d'ensemble réalisés dans la mise en œuvre des PANA ou l'action engagée pour l'adaptation. Le Groupe d'experts associera le FEM et ses agents d'exécution à la conception et à la réalisation des ateliers et sollicitera la collaboration des centres et programmes régionaux, des organisations engagées dans des programmes régionaux, ainsi que des commissions économiques régionales. La collaboration sera également intensifiée avec les divers organes créés en vertu de la Convention, notamment le Comité de l'adaptation, le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (GCE) et le Comité exécutif de la technologie.

19. Le Groupe d'experts entend achever la mise au point des outils de formation destinés aux ateliers d'ici à la fin juin 2012 et organiser le premier atelier de formation au second semestre de 2012. Les autres ateliers régionaux se dérouleront en 2013. Le Groupe d'experts estime à 800 000 dollars environ le coût de la réalisation des ateliers, y compris la conception et l'élaboration des outils de formation.

E. Études de cas approfondies consacrées aux pays les moins avancés

20. À sa dix-neuvième réunion, le Groupe d'experts avait indiqué que la réalisation d'études de cas sur les divers aspects de son travail serait un des outils qui lui serviraient pour mener ses activités et renforcer son appui aux PMA. Deux études de cas ont été présentées à sa vingtième session, l'une consacrée au Malawi, l'autre à la République démocratique populaire lao⁸. Le Groupe d'experts entend continuer de réaliser des études de cas encore plus détaillées dans d'autres PMA en poursuivant les objectifs ci-après:

- a) Recueillir auprès des PMA des informations précises sur leur expérience, leurs meilleures pratiques et les leçons retenues concernant l'élaboration et la mise en œuvre de leur PANA et les autres éléments du programme de travail en faveur des PMA;
- b) Assimiler et introduire des concepts nouveaux et novateurs tels que les approches par programme/secteur, la prise en compte de la problématique hommes-femmes et des facteurs de vulnérabilité, la question de l'échelle à appliquer dans la planification de l'adaptation, etc.;
- c) Collaborer étroitement avec les PMA pour faire mieux comprendre et mesurer plus précisément les besoins et les possibilités en vue de passer des PANA à l'adaptation à moyen et à long terme;
- d) Déterminer comment les pays commencent à passer d'une planification de l'adaptation fondée sur des projets à des plans/stratégies d'adaptation de portée nationale;
- e) Recenser et mettre à profit les possibilités d'intégrer l'adaptation dans la planification du développement national;
- f) Promouvoir les synergies régionales et internationales et les meilleures pratiques dans l'optique d'une mobilisation régionale;
- g) Étudier tout autre domaine auquel le Groupe d'experts apporte un appui.

21. Les études de cas consisteront à entreprendre, voire à soutenir les activités ci-après dans les PMA concernés:

⁸ FCCC/SBI/2011/11, par. 43 à 45.

- a) Rassembler les expériences, les meilleures pratiques et les leçons retenues dans le cadre de la préparation et de la mise en œuvre des PANA et du programme de travail en faveur des PMA;
- b) Recenser et décrire les approches novatrices adoptées pour exécuter des projets aux niveaux national, régional et sectoriel;
- c) Réunir les meilleures données et informations disponibles sur les variables biophysiques et sociales qui s'avèrent utiles pour caractériser la situation de départ et qui aident à quantifier des éléments clés pour la mise au point d'activités;
- d) Passer en revue des scénarios climatiques et socioéconomiques pour le pays ou la région;
- e) Évaluer et décrire les processus et cadres directifs, plans et programmes nationaux pertinents, y compris des modèles et stratégies de croissance et de développement socioéconomiques;
- f) Procéder à de rapides évaluations intégrées de type participatif de la vulnérabilité et de l'adaptation et recenser les activités d'adaptation;
- g) Analyser et présenter de façon détaillée les données et informations relatives à la conception et à l'exécution d'activités d'adaptation à moyen et à long terme;
- h) Recueillir et analyser des éléments à prendre en considération pour la mise au point des stratégies et des plans nationaux d'adaptation.

F. Directives techniques et appui à prévoir pour le processus des plans nationaux d'adaptation

1. Directives techniques applicables au processus des plans nationaux d'adaptation

22. Par la décision 5/CP.17, la Conférence des Parties a adopté les lignes directrices initiales pour l'élaboration de plans nationaux d'adaptation par les PMA parties⁹. Elle a demandé au Groupe d'experts d'élaborer des directives techniques pour le processus des plans nationaux d'adaptation en se fondant sur ces lignes directrices initiales.

23. Le Groupe d'experts a examiné la démarche à adopter en vue d'élaborer les directives techniques pour le processus des plans nationaux d'adaptation, y compris un calendrier. Il a été convenu que les directives techniques devraient être suffisamment souples et proposer une formule à la carte selon laquelle les équipes de pays choisiraient les éléments les intéressants et créeraient leur propre cadre ou ensemble de dispositions correspondant au processus du plan national d'adaptation. Il a aussi été convenu que divers éléments de la formule à la carte étaient essentiels pour poser les fondements du plan national d'adaptation dans certains pays. Les directives techniques pouvaient également encourager les PMA à renforcer leurs capacités de façon à réaliser les travaux de leur propre initiative. Il faudrait pour cela prévoir une démarche plus résolue et un ensemble de points d'ancrage, plutôt qu'une suite déterminée à l'avance d'étapes fixes, comme les présentaient les directives antérieures.

24. Par ailleurs, il a été convenu qu'une série de directives techniques de base pouvait être mise au point pour des formes communes d'évaluation par type d'aléa climatique (inondation, sécheresse, tempête, etc.), par secteur (agriculture et sécurité alimentaire, eau, santé, systèmes côtiers, etc.) et par niveau d'intervention (communauté, district/région, niveau national, bassin partagé, etc.), en adaptant si possible les documents existants.

⁹ Décision 5/CP.17, annexe.

25. Le Groupe d'experts a estimé que le processus du plan national d'adaptation pouvait dans chaque pays, déboucher notamment sur des rapports d'étape et un plan ou un document de planification à publier pour faire connaître les besoins, politiques, programmes et activités prioritaires d'adaptation pour une période donnée. Ce processus devait aller au-delà de la production d'un document définissant le plan national d'adaptation de manière statique et présenter tous les éléments nécessaires à une action en matière d'adaptation (analyse des lacunes, renforcement des capacités, plans de communication, mobilisation des parties prenantes, élaboration de politiques, de programmes et de projets concrets, etc.).

26. Les débats ont fait ressortir la nécessité de prévoir une solide analyse scientifique et technique du projet de directives, qu'il s'agisse de l'examen prescrit, d'une réunion technique d'examen ou d'un examen collégial externe. Il fallait veiller à ce que les directives tiennent compte des meilleures connaissances et compétences scientifiques disponibles concernant la planification de l'adaptation au niveau national. Le Groupe d'experts a estimé que certains de ses membres, des membres du GCE et du Comité de l'adaptation, des universitaires et d'autres experts et représentants d'institutions et d'organisations pourraient participer à l'examen en question.

27. Le Groupe d'experts a fixé les délais ci-après pour l'achèvement des directives:

- a) Fin avril 2012: premier avant-projet;
- b) Fin mai 2012: deuxième avant-projet;
- c) Début août 2012: examen scientifique et technique du projet par un groupe restreint de membres du Groupe d'experts et d'examineurs extérieurs;
- d) Fin octobre 2012: version finale des directives à publier et à traduire.

2. Exemples de processus de planification nationale de l'adaptation en cours dans des pays développés

28. Le Groupe d'experts a analysé le processus de planification nationale de l'adaptation entrepris par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, afin de mettre en évidence certaines leçons susceptibles d'être prises en considération par les PMA lorsqu'ils lancent leur propre plan national d'adaptation. Les débats ont aussi permis de faire ressortir les différences entre pays développés et PMA en matière de planification nationale de l'adaptation, qu'il s'agisse des ressources, des capacités ou de l'appui à prévoir.

29. Le Groupe d'experts a jugé cette étude de cas intéressante et a reconnu que la façon dont les risques étaient classés par ordre de priorité selon leur ampleur, leur imminence et la fiabilité des données lors de l'analyse de la vulnérabilité et des risques pouvait être un bon modèle à transposer dans l'optique d'une planification à moyen et à long terme dans les PMA. Il a aussi constaté qu'un plan national fondé sur une politique ou un cadre juridiquement contraignant, comme c'était le cas au Royaume-Uni, pouvait contribuer à la fois à institutionnaliser l'adaptation et à y associer différents services et ministères gouvernementaux.

30. Le Groupe d'experts a noté que de solides moyens institutionnels étaient un facteur important dans le cas du Royaume-Uni et que les PMA devaient encore renforcer leur dispositif à cet égard. En outre, à la différence du Royaume-Uni, les PMA devraient prévoir une étape supplémentaire, à savoir celle de la mobilisation des ressources, financières notamment.

G. Mise en œuvre du programme de travail en faveur des pays les moins avancés

1. Renseignements complémentaires à fournir sur chacun des éléments du programme de travail en faveur des pays les moins avancés, autres que les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation

31. Dans la décision 9/CP.17, la Conférence des Parties a demandé au Groupe d'experts de fournir des renseignements plus détaillés pour chacun des éléments du programme de travail en faveur des PMA, autres que les PANA, en concertation avec le FEM, en vue d'informer la Conférence des Parties des directives à donner au FEM concernant l'appui à la mise en œuvre de ces éléments. Le programme de travail en faveur des PMA établi en vertu de la décision 5/CP.7 contient les éléments suivants:

a) Renforcement des secrétariats et/ou centres de coordination nationaux pour les changements climatiques et, au besoin, création de telles instances, afin de permettre l'application effective de la Convention et du Protocole de Kyoto dans les PMA;

b) Mise sur pied, au besoin, d'un programme permanent de formation aux techniques et au langage des négociations destiné à permettre aux négociateurs des PMA de renforcer leurs capacités afin de pouvoir participer activement au processus relatif aux changements climatiques;

c) Appui à l'élaboration de PANA;

d) Promotion de programmes de sensibilisation du public, dans le but d'assurer la diffusion d'informations sur les questions relatives aux changements climatiques;

e) Mise au point et transfert de technologies, en particulier aux fins de l'adaptation (conformément à la décision 4/CP.7);

f) Renforcement des capacités des services météorologiques et hydrologiques en ce qui concerne la collecte, l'analyse, l'interprétation et la diffusion de renseignements météorologiques et climatiques pour soutenir la mise en œuvre de PANA.

32. Le Groupe d'experts a préparé des spécifications plus détaillées concernant chacun des éléments du programme de travail en faveur des PMA autres que le processus du PANA. À la réunion, le Groupe d'experts et le FEM ont examiné ces spécifications, notamment la façon dont elles pouvaient être traitées, en vue de regrouper les renseignements qui permettraient d'informer la Conférence des Parties des directives à donner au FEM.

33. Concernant le renforcement des secrétariats et/ou des centres de coordination nationaux pour les changements climatiques et, au besoin, la création de telles instances afin de permettre l'application effective de la Convention et du Protocole de Kyoto dans les PMA parties, il a été constaté que bon nombre de PMA avaient établi un secrétariat national pour superviser le processus d'établissement des communications nationales et gérer le processus d'élaboration du PANA. En fait, la présentation des communications nationales initiales avait donné lieu à la création de secrétariats chargés de la question des changements climatiques. Cependant, ces secrétariats étaient plus ou moins opérationnels. Vu le nombre croissant d'activités liées aux changements climatiques, l'essentiel est d'accorder un appui financier constant ou du moins durable au secrétariat ou à l'unité administrative qui s'occupe à temps complet de ces questions. Dans certains cas, cette tâche pourrait être combinée avec le suivi de l'application d'autres conventions. Les secrétariats nationaux pour les changements climatiques supervisent généralement les fonctions suivantes:

- a) Fourniture d'un appui à la mise en place d'un cadre réglementaire susceptible d'étayer l'action menée par le pays en application de la Convention;
- b) Appui systématique visant à prévoir le personnel, les moyens institutionnels et les ressources nécessaires pour coordonner les programmes nationaux relatifs aux changements climatiques;
- c) Communication, à l'intention des parties prenantes concernées au niveau national, des informations reçues, et des demandes de commentaires et de programmes à présenter.

34. En l'occurrence, il a été jugé nécessaire de fournir un appui suffisant aux pays afin qu'ils puissent développer leur secrétariat pour les changements climatiques. Le FEM pouvait contribuer à de tels efforts en établissant, en collaboration avec ses agents d'exécution, un programme mondial faisant une large place à la formation en vue de renforcer la capacité des secrétariats existants dans l'optique de la mise en œuvre de la Convention et du Protocole de Kyoto. En élaborant un programme mondial de ce type, le FEM devrait s'enquérir des bonnes pratiques susceptibles d'être transposées en étudiant le type d'appui fourni aux secrétariats dans le cadre d'autres conventions et accords multilatéraux relatifs à l'environnement, tels que le Protocole de Montréal.

35. Concernant les activités de formation aux techniques et au langage des négociations à prévoir, au besoin, pour que les négociateurs des PMA soient mieux à même de prendre une part active au processus relatif aux changements climatiques, il a été fait état d'initiatives antérieures et en cours prévoyant des sessions de formation et des activités de renforcement des capacités pour les pays en développement, dont les PMA. Il a été question de certains PMA dont les besoins n'avaient pas été satisfaits et qui souhaitaient bénéficier d'une plus ample formation aux techniques et au langage des négociations. Il a en outre été noté que les renseignements à fournir au titre de cet élément pouvaient porter sur les aspects suivants:

- a) Moyens de faire en sorte que les négociateurs concernés disposent d'informations à jour sur les principaux enjeux des débats dans le cadre du processus intergouvernemental;
- b) Appui aux initiatives propres à améliorer les compétences linguistiques des personnes chargées des négociations sur les changements climatiques, notamment par des programmes de bourses de perfectionnement et des cours de langue en ligne.

36. Il a ensuite été suggéré que les pays dans lesquels des besoins se font encore sentir concernant les techniques et le langage des négociations pourraient, avec le concours du FEM et de ses agents d'exécution, hiérarchiser et présenter ces besoins pour bénéficier rapidement d'un appui, notamment dans le cadre d'un programme prévu à cet effet.

37. S'agissant de promouvoir des programmes de sensibilisation du public pour assurer la diffusion d'informations sur les questions relatives aux changements climatiques, il a été noté que les programmes de ce type à entreprendre dans les PMA pourraient, compte tenu des enseignements tirés des travaux découlant de l'article 6 de la Convention, s'appuyer sur les spécifications suivantes:

- a) Renforcer les moyens de communication existants pour mieux faire connaître les questions liées aux changements climatiques;
- b) Élaborer et exécuter des programmes de sensibilisation axés soit sur l'éducation (tant formelle qu'informelle) soit sur la formation à l'intention de groupes jouant un rôle clef en matière d'éducation et de communication sur les changements climatiques (enseignants et journalistes, par exemple);

c) Faciliter l'accès du public aux informations sur les changements climatiques (par des sites Web, des dépliants, des bulletins, etc.) dans les langues locales.

38. Dans cette optique, la principale contrainte était d'ordre financier, s'agissant notamment d'étendre aux autres régions du pays les activités de communication lancées sur le lieu d'implantation des projets (PANA, etc.). Une des solutions envisageables consistait à regrouper les activités de communication au niveau national à l'aide de contributions provenant de chaque projet (PANA ou projet d'adaptation).

39. Sur la question de la mise au point et du transfert de technologies, en particulier aux fins de l'adaptation (conformément à la décision 4/CP.7), l'appui à fournir aux PMA pourrait faire l'objet des spécifications suivantes:

a) Procéder à des évaluations des besoins technologiques en matière d'adaptation aux niveaux national, local et communautaire;

b) Renforcer un environnement propice aux technologies, notamment les institutions nationales chargées de l'innovation et de la recherche technologiques et de la mise au point de technologies;

c) Renforcer les capacités, notamment:

i) En offrant des possibilités de formation à l'utilisation de technologies respectueuses de l'environnement par des projets de démonstration;

ii) En élargissant les compétences nécessaires à l'adoption, à l'adaptation, à l'introduction, à l'exploitation et à la maintenance d'écotechnologies spécifiques;

iii) En assurant une formation à l'élaboration de projets ainsi qu'à la gestion et à l'exploitation des technologies climatiques;

iv) En améliorant les connaissances relatives à l'efficacité énergétique et à l'utilisation de technologies liées aux énergies renouvelables;

d) Renforcer ou établir des mécanismes de transfert de technologies dans des secteurs clefs, notamment les ressources en eau (irrigation, gestion de l'eau), l'agriculture et la sécurité alimentaire (gestion intégrée de la fertilité des sols, culture et élevage, production et stockage des semences) et les zones côtières (construction de digues, boisement et reboisement du littoral).

40. Compte tenu des aspects susmentionnés, l'appui fourni par le Fonds pour les PMA pourrait faciliter des initiatives qui encouragent le partage d'informations, d'expériences, des meilleures pratiques et de savoir-faire en la matière, notamment au niveau régional. Des projets autonomes d'ampleur intermédiaire ou grande nature pourraient être pour les PMA un moyen idéal d'accéder à un financement pour mettre en œuvre cet élément du programme de travail en faveur des PMA.

41. S'agissant de renforcer la capacité des services météorologiques et hydrologiques de collecter, d'analyser, d'interpréter et de diffuser des renseignements météorologiques et climatiques pour soutenir la mise en œuvre des PANA, il a été souligné que la collecte de données était essentielle pour constituer un socle d'informations et de connaissances permettant d'étayer l'analyse et la prise de décisions relatives à l'adaptation. Or les PMA ne signalaient guère de progrès en ce qui concerne le renforcement de leur capacité de recueillir, d'analyser et de diffuser les informations pertinentes. Il a été noté que cet élément pouvait faire l'objet des spécifications suivantes:

a) Étoffer la capacité de faire des observations, ce qui implique éventuellement de moderniser, de développer et d'élargir les réseaux et le matériel d'observation, y compris la télédétection, et de renforcer les centres régionaux de mesure et d'étalonnage;

- b) Développer les systèmes de télécommunications pour transmettre aux centres d'analyse et de traitement les données météorologiques et climatologiques provenant des stations d'observation;
- c) Renforcer les capacités des systèmes de prévision, de post-traitement et de production de services;
- d) Mettre en place des systèmes de gestion des données ou améliorer ceux qui existent;
- e) Rendre plus efficace la communication d'informations climatologiques des centres de traitement aux divers utilisateurs.

42. Pour prendre en compte cet élément, il a été suggéré d'étudier les solutions suivantes:

a) Les projets du Fonds pour les PMA pourraient consacrer un pourcentage déterminé de leur budget à l'amélioration de la collecte de données au niveau national, au-delà du périmètre du projet proprement dit. L'application d'une telle mesure permettrait de densifier le réseau des stations de surveillance, qui pourrait bénéficier d'un appui constant en faisant appel à des sources locales ou aux contributions provenant de nouveaux projets;

b) Les PMA pourraient présenter les types d'appui dont ils ont besoin et les activités prévues – s'agissant en particulier de faciliter l'accès aux données sur les changements climatiques – sous la forme d'un projet de grande envergure à soumettre au Fonds pour les PMA en vue d'un financement.

43. Par ailleurs, il a été noté que le degré de priorité des différents éléments du programme de travail en faveur des PMA variait suivant les pays et qu'il appartenait à chaque pays de déterminer les activités à mettre en œuvre. Le Groupe d'experts a aussi noté que les activités d'appui concernant par exemple l'établissement des communications nationales, les évaluations des besoins technologiques et d'autres activités spécifiques pouvaient répondre à certains besoins au titre des autres éléments du programme de travail.

44. Compte tenu des mandats confiés de longue date au FEM en vue de financer ces éléments du programme de travail en faveur des PMA, les options ci-après ont été proposées pour répondre aux besoins signalés par les pays:

a) Entreprendre des activités d'appui qui pourraient s'inscrire dans le cadre d'un programme de portée mondiale (projets menés par un ou plusieurs agents d'exécution du FEM) pour tous les PMA, un appui étant fourni à chaque pays en fonction du degré de priorité qu'il accorde aux différents éléments du programme de travail en faveur des PMA;

b) Exécuter des projets de moyenne ou de grande envergure en fonction des ressources du Fonds pour les PMA mises à la disposition de chaque pays suivant les modalités appliquées actuellement pour mettre en œuvre les activités prioritaires du PANA;

c) Faciliter au niveau du FEM, lorsque cela est possible dans la pratique, un accès direct par les PMA en vue de la mise en œuvre des éléments autres que le PANA prévus dans le programme de travail en faveur des PMA.

45. Dans les cas où des activités liées à certains éléments du programme de travail ont été en partie soutenues, y compris au niveau bilatéral, le FEM pourrait néanmoins contribuer aux efforts en cours en jouant un rôle de catalyseur en vue d'un appui continu et prévisible de la part de la communauté internationale.

2. Intégration de la question de l'égalité des sexes et prise en compte des communautés vulnérables dans les pays les moins avancés

46. Parmi les résultats préliminaires de ses débats sur la question, le Groupe d'experts a recensé des moyens de mieux intégrer dans les plans et stratégies d'adaptation le souci de l'égalité des sexes et d'autres éléments touchant les communautés vulnérables. Il a estimé que la problématique hommes-femmes et d'autres aspects de la vulnérabilité pouvaient être pris en compte dans les processus d'élaboration des politiques et de planification de chaque pays, vu que les facteurs de vulnérabilité diffèrent suivant les PMA et que la vulnérabilité liée au sexe revêt plus d'importance dans certains pays que dans d'autres.

47. En ce qui concerne les prochaines étapes, le Groupe d'experts est convenu d'achever l'élaboration d'un document sur la prise en compte d'une perspective soucieuse de l'équité entre les sexes et des communautés vulnérables dans la mise en œuvre du programme de travail en faveur des PMA. Ce document fera partie des outils de formation des ateliers régionaux qui seront organisés en 2012-2013 et servira également à fournir des orientations techniques et un appui dans le cadre du processus des plans nationaux d'adaptation.

H. Dispositions à prendre pour développer les initiatives de communication et la diffusion des produits du Groupe d'experts des pays les moins avancés

1. Renforcement du portail Web consacré aux pays les moins avancés

48. Conformément au sixième objectif de son programme de travail pour 2011-2015, le Groupe d'experts a examiné les mesures à prévoir pour renforcer le portail des PMA. Il a également pris note des paragraphes 36 et 38 de la décision 5/CP.17, sur le processus des plans nationaux d'adaptation, dans lesquels la Conférence des Parties a demandé au secrétariat de s'acquitter des tâches suivantes:

a) Compte tenu de l'article 8 de la Convention, recueillir, compiler et récapituler les informations dont le SBI aura besoin pour suivre et évaluer la progression du processus des plans nationaux d'adaptation;

b) Utiliser et développer les bases de données existantes afin d'y faire figurer des informations sur l'appui et les autres activités relevant du processus des plans nationaux d'adaptation, selon qu'il convient.

49. Vu que le portail des PMA reste pour ces pays le principal support d'information sur les PANA et le programme de travail en faveur des PMA, son renforcement les aidera aussi à obtenir des renseignements et un appui pour le processus des plans nationaux d'adaptation grâce à une interface dynamique et interactive.

50. Ce portail Web présentera les caractéristiques suivantes:

a) Des pages Web améliorées contenant des informations sur les travaux du Groupe d'experts;

b) Un système d'information sur les PANA, comportant à la fois des informations sur les ressources susceptibles de faciliter l'élaboration des PANA et une base de données interactive sur les projets mis en œuvre au titre des PANA;

c) Un système d'information de portée mondiale sur les plans nationaux d'adaptation, conçu comme un guichet unique en collaboration étroite avec les parties prenantes concernées, ce qui permettra d'éviter l'apparition de multiples sites Web faisant double emploi et transmettant des informations qui ne sont pas toujours à jour. Le Groupe d'experts estime que la configuration d'un tel système devrait inciter à coordonner et à

harmoniser les efforts faits pour fournir efficacement et de façon précise les informations et l'appui voulus aux PMA et à tous ceux qui élaborent et mettent en œuvre les plans nationaux d'adaptation. Ce système mondial d'information sera également assorti d'un portail par pays centré sur l'action au niveau national, permettant de coordonner efficacement les activités liées au plan national d'adaptation et de suivre les progrès réalisés;

d) Une plate-forme améliorée consacrée aux meilleures pratiques et aux enseignements à retenir. Le premier volume de la publication sur ce sujet¹⁰, qui contient une sélection initiale de pratiques et d'enseignements recueillis par le Groupe d'experts, a également été présenté sur une plate-forme en ligne¹¹. Le Groupe d'experts entend publier régulièrement des études de cas supplémentaires sur le portail des PMA. Le deuxième volume devrait paraître au second semestre de 2012, lorsque d'autres PMA auront été étudiés et que leurs profils auront été établis (voir les paragraphes 51 et 52 ci-dessous).

2. Publication sur les meilleures pratiques et les enseignements à retenir

51. Le Groupe d'experts est convenu de produire avant la fin de 2012 un deuxième volume de la publication consacrée aux pratiques optimales et aux enseignements à retenir. Cette publication sera centrée sur la mise en œuvre des PANA et du programme de travail en faveur des PMA et passera en revue les aspects suivants:

- a) Élaboration de plans en vue de l'application intégrale des PANA;
- b) Cofinancement, établissement du niveau de référence des projets et autres questions liées au Fonds pour les PMA;
- c) Accès aux fonds autre que le Fonds pour les PMA;
- d) Relations avec des parties prenantes clés, notamment le FEM et ses agents d'exécution;
- e) Éléments à prendre en considération pour réviser et actualiser les PANA, y compris les modalités accélérées à adopter à cet effet, les pratiques optimales et les enseignements tirés, et moyens de s'orienter vers une adaptation à moyen et à long terme;
- f) Mise en œuvre sur le terrain;
- g) Synergie avec d'autres programmes et projets.

52. Dans cette optique, il sera procédé à de nouveaux entretiens avec les équipes des PMA chargées des PANA lors des sessions du SBI et d'autres réunions du secrétariat pour consigner les expériences pertinentes et les leçons retenues. Les pays qui seront ciblés se trouvent à un stade avancé ou au contraire au premier stade de la mise en œuvre. Le Groupe d'experts examinera également le cas des pays qui ont accédé à un financement au titre du Fonds pour les PMA de manière accélérée et sans difficulté majeure. Il prendra en outre en considération les approches sectorielles et géographiques.

3. Information sur les travaux du Groupe d'experts à l'intention des pays les moins avancés

53. En 2012 et au-delà, le Groupe d'experts entend adresser une note périodique d'information aux PMA parties pour améliorer la communication avec ces pays. Cette note,

¹⁰ Disponible à l'adresse: http://unfccc.int/essential_background/library/items/3599.php?such=j&symbol=FCCC/GEN/263%20E#beg.

¹¹ Disponible à l'adresse: <http://unfccc.int/6491>.

diffusée en anglais et en français, sera envoyée quatre fois par an après chaque session du SBI et chaque réunion du Groupe d'experts.

54. La première note de ce type a été adressée en février 2012. Elle contenait des renseignements sur les résultats de la dix-septième session de la Conférence des Parties intéressant plus particulièrement les PMA et sur les travaux accomplis par le Groupe d'experts un an après le début de son mandat actuel.

4. Publication de synthèse du Groupe d'experts des pays les moins avancés pour 2012

55. Le Groupe d'experts a étudié des moyens de diffuser efficacement auprès des Parties les résultats de ses travaux, notamment les divers documents de travail qu'il produit en prévision de chacune de ses réunions. De fait, ces documents contiennent des recommandations et des avis utiles aux PMA sur des questions précises liées à l'élaboration ou à la mise en œuvre des PANA, d'autres éléments du programme de travail en faveur des PMA et le processus des plans nationaux d'adaptation. Le Groupe d'experts a décidé de regrouper tous ces documents en une seule publication à l'intention des Parties. Cette publication, qui sera prête pour la dix-huitième session de la Conférence des Parties, comportera notamment les rubriques suivantes:

- a) Lignes directrices mises à jour pour la révision et l'actualisation des PANA: approches sectorielles et multiples calendriers à envisager pour la planification de l'adaptation;
- b) Présentation de l'approche par programme pour la mise en œuvre des PANA: le FEM et autres approches connexes;
- c) Analyse de la mise en œuvre des PANA: tendances constatées, critères de succès et repères permettant d'évaluer les étapes essentielles et les résultats escomptés;
- d) Approche à adopter pour s'assurer de l'efficacité des efforts d'adaptation faits par les PMA en vue de réduire leur vulnérabilité et d'engager une action à différentes échelles;
- e) Constitution d'un socle de connaissances sur les facteurs de vulnérabilité communs et les solutions concrètes permettant d'y faire face et de s'atteler à l'adaptation à différentes échelles;
- f) Méthodes et outils utilisés pour élaborer et mettre en œuvre des plans nationaux d'adaptation dans différents pays;
- g) Intégration de la question de l'égalité des sexes et prise en compte des communautés vulnérables dans la conception et la mise en œuvre d'activités dans le cadre du programme de travail en faveur des PMA;
- h) Rôle de la technologie et moyens de l'appliquer pour remédier à la vulnérabilité et traiter le problème de l'adaptation dans les PMA par le biais des PANA et de plans et programmes analogues;
- i) Promotion des synergies régionales dans la mise en œuvre des PANA et d'autres éléments du programme de travail en faveur des PMA: document révisé du Groupe d'experts;
- j) Rapport intérimaire sur les travaux de diverses organisations et institutions à l'appui de l'exécution du programme de travail en faveur des PMA et du programme de travail du Groupe d'experts.

5. Mobilisation d'organisations, de centres et de réseaux régionaux supplémentaires dans la mise en œuvre du programme de travail en faveur des pays les moins avancés

56. Le Groupe d'experts a examiné l'action des organisations, centres ou réseaux régionaux et des entités d'envergure internationale associées à des programmes régionaux pouvant conférer une valeur ajoutée au processus des plans nationaux d'adaptation. Il est convenu de continuer d'établir une liste des entités à mobiliser à cet effet, en tenant compte de celles qui sont associées au processus des PANA, des partenaires du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, et de tout autre organisme concerné. Le Groupe d'experts a appelé l'attention sur l'action d'entités dont les sphères d'intérêt et domaines de compétence ou les services pouvaient être utiles au programme de travail en faveur des PMA, aux PANA et au processus des plans nationaux d'adaptation, qu'il s'agisse de réseaux, de la production et de la diffusion de données et d'informations, de travaux de modélisation, de projections, d'activités de formation ou du renforcement des capacités. Le Groupe d'experts a estimé que, vu la multitude des centres, instituts et organisations de ce type, la liste pouvait être plus ciblée et hiérarchisée en fonction de l'impact potentiel des activités des entités en question sur les PMA. La priorité devait être accordée aux organisations menant des activités au niveau local et fournissant des produits concrets à l'intérieur même des PMA. Le Groupe d'experts a noté que bon nombre d'universités offraient une formation utile dans les pays en développement et pouvaient également être prises en considération dans l'optique de la mise en œuvre du programme de travail en faveur des PMA.

I. Échanges de vues avec le Fonds pour l'environnement mondial et ses agents d'exécution

1. Délibérations

57. Le Groupe d'experts a eu des entretiens avec le FEM et ses agents d'exécution les premier et deuxième jours de sa réunion. Le secrétariat du FEM, la BAD, la FAO, le PNUD et le PNUE ont participé à ces échanges de vues. En sus des spécifications complémentaires concernant les autres éléments du programme de travail en faveur des PMA, les débats ont été centrés sur les expériences les plus récentes, les difficultés rencontrées et les enseignements tirés de l'élaboration de projets PANA/Fonds pour les PMA et de l'accès à ce Fonds. Le PNUD et le PNUE ont aussi eu l'occasion de présenter leur proposition de programme d'appui mondial visant à aider les PMA dans le processus des plans nationaux d'adaptation.

2. Principales questions abordées

58. Le Groupe d'experts tout comme le FEM et ses agents d'exécution ont cherché des moyens de faciliter la mise en œuvre des autres éléments du programme de travail en faveur des PMA en examinant un ensemble de spécifications et d'étapes possibles pour chacun de ces éléments. Tant le Groupe d'experts que le FEM et ses agents d'exécution se sont déclarés résolus à progresser sur cette question et se sont mis d'accord sur des points précis.

59. Ces échanges ont aussi fourni une occasion de débattre de façon approfondie des types d'expérience, problèmes et écueils les plus récents et des nouvelles formes d'appui à l'élaboration de projets au titre des PANA en vue d'étayer les travaux ultérieurs du Groupe d'experts sur l'aide à accorder aux PMA. Le FEM a appelé l'attention sur le niveau d'accès aux ressources du Fonds pour les PMA par région. Les PMA qui y ont le moins accès sont les petits États insulaires en développement (20,5 % des ressources approuvées du Fonds),

tandis que les principaux bénéficiaires sont les PMA d'Afrique (plus de 50 % des ressources approuvées du Fonds).

60. Il a été constaté que divers problèmes restaient à surmonter:

a) Manque de données climatologiques et d'évaluations susceptibles d'étayer tout argumentaire en faveur d'un projet;

b) Difficultés rencontrées dans l'établissement de niveaux de référence pour les projets – une distinction devant être faite entre développement et adaptation – et question connexe du cofinancement;

c) Évaluation de l'efficacité des mesures d'adaptation: l'activité d'adaptation se trouvant encore à un stade très peu avancé, surtout lorsqu'il s'agit de la mise en œuvre sur le terrain, il n'y a guère d'éléments d'appréciation en la matière;

d) Processus d'examen retenu par le FEM pour trier les propositions de projets ou les formulaires d'identification des projets soumis au Fonds pour les PMA, le processus va parfois au-delà du périmètre d'un simple descriptif de projet vu que certaines des observations faites par le FEM nécessitent des réponses très détaillées correspondant plutôt à la phase d'élaboration du descriptif complet. Il a en outre été constaté qu'en certaines occasions, au stade du suivi de l'examen, le FEM faisait état d'éléments et d'observations dont il n'avait jamais été question auparavant.

61. Le Groupe d'experts, le FEM et ses agents d'exécution ont passé en revue plusieurs enseignements qui se dégagent de l'expérience récente concernant la mise en œuvre des PANA. Certains de ces enseignements découlaient de l'examen des problèmes susmentionnés, à savoir:

a) Il importe de faire clairement apparaître l'avantage que procure le financement d'un projet donné et l'impact positif qu'il aura en réduisant la vulnérabilité, de façon à définir la raison d'être du projet. Celle-ci sera d'autant plus solide que l'argumentaire s'appuiera sur une évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation fondée sur les travaux déjà effectués (PANA, communications nationales, évaluations des besoins technologiques, rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, analyse multicritères, etc.);

b) Il est préférable d'établir un cadre stratégique de résultats à un stade précoce du projet (stade de la proposition de projet ou du formulaire d'identification du projet) pour se faire une idée claire de la feuille de route à appliquer en matière de mise en œuvre;

c) Les projets doivent être élaborés à partir d'un solide niveau de référence assorti d'indicateurs précis et d'un plan global de suivi et d'évaluation. La documentation existante pourrait être mise à profit pour faire valoir le rapport coût-efficacité des options proposées. Parallèlement, la communauté internationale et les milieux concernés au niveau national pourraient poursuivre les travaux visant à mettre en place un mécanisme pour évaluer l'efficacité des mesures d'adaptation. Lorsqu'il n'est pas possible d'évaluer les options sur le plan quantitatif, l'évaluation pourrait au moins avoir un caractère qualitatif. Les résultats, tant positifs que négatifs, doivent être dûment documentés et archivés;

d) Il s'avère utile de faire un bilan des activités en cours et de s'appuyer sur les enseignements tirés à chaque stade de la mise en œuvre;

e) Les projets gagneront à faire l'objet de consultations approfondies avec les parties prenantes concernées au cours des phases d'élaboration et d'exécution. Cette interaction devrait être dûment étayée et il faudrait demander aux parties prenantes de valider chacune des principales étapes de l'exécution;

f) Une interaction dynamique entre les organismes du FEM menant des activités dans le pays contribue aussi à améliorer l'exécution du projet;

g) Il est essentiel de clarifier d'emblée les rôles respectifs des parties prenantes et d'associer tous les secteurs concernés à chacune des étapes par l'intermédiaire d'un centre de liaison.

62. Les débats ont également porté sur différentes perspectives à étudier dans l'optique de l'exécution de projets: possibilité d'en amplifier la portée ou le niveau de financement en élaborant un programme plutôt qu'un projet; mise en place d'un mécanisme garantissant la continuité des interventions au-delà du cycle du projet proprement dit, en rattachant la mise en œuvre des PANA au processus du plan national d'adaptation et en maintenant les institutions; aide à fournir à certains des PMA sur des questions liées au financement (passation de marchés, gestion des fonds, etc.).

63. Alors que de plus en plus de PMA s'apprêtent à exécuter le deuxième projet, voire les projets suivants, au titre de leur PANA, plusieurs questions ont été soulevées: comment les projets découlant des PANA pourraient-ils être mis à profit pour attirer le secteur privé et diversifier ainsi les sources de financement; un pays peut-il envisager de réviser le PANA avant de commencer à exécuter un deuxième projet; comment l'exécution des projets peut-elle être gérée en cas de modification du niveau de référence?

3. Proposition relative à un programme d'appui d'envergure mondiale pour le processus des plans nationaux d'adaptation

64. Le PNUD et le PNUE ont présenté leur proposition commune relative à un programme d'appui d'envergure mondiale pour le processus des plans nationaux d'adaptation, qui permettrait d'aider les pays à élaborer et à exécuter ces plans. Le programme proposé par ces deux organismes comporte trois éléments: échange de connaissances, appui institutionnel et appui technique. La séance de questions-réponses qui a suivi leur exposé a fourni au PNUD et au PNUE une occasion de clarifier certains des aspects de leur proposition commune. Les deux organismes ont pris connaissance des observations du Groupe d'experts sur le programme d'appui en question et sont convenus de les mettre à profit dans les versions suivantes de la proposition.

J. Échanges avec d'autres organisations et experts

65. Mis à part le FEM et ses agents d'exécution, les trois organisations invitées à la vingt et unième réunion du Groupe d'experts ont fait des exposés portant sur leurs domaines d'activité. Le représentant de l'ICIMOD a fait état de l'expérience acquise par cette organisation en matière d'adaptation dans les écosystèmes montagneux. Il a aussi évoqué certains phénomènes tels que la rupture de poches glaciaires, ainsi que la façon dont son organisation élaborait et exécutait des activités de communication et de sensibilisation pour les communautés des zones concernées. La représentante du RCCP d'Afrique australe a décrit l'expérience acquise par son organisation pour ce qui est de l'appui fourni aux pays de la région dans la collecte et l'utilisation de données, d'informations, de modèles et d'outils pour la planification et la mise en œuvre de mesures d'adaptation. Le représentant de l'Earth Institute de l'Université Columbia à New York a présenté le processus d'adaptation de l'État de New York (États-Unis d'Amérique). Il a décrit la méthodologie, les outils et les ressources du projet, ainsi que les meilleures pratiques et les enseignements à retenir de cette expérience, et a donné un aperçu de l'applicabilité aux PMA de l'approche suivie par l'État de New York.

66. Ces exposés ont été suivis d'une séance animée de questions-réponses au cours de laquelle de nouvelles idées ont été avancées concernant les résultats que pouvaient produire

les lignes directrices relatives aux plans nationaux d'adaptation et les modules à utiliser pour les ateliers régionaux de formation du Groupe d'experts.

K. Échanges avec l'équipe chargée du programme d'action national aux fins de l'adaptation du Bhoutan

67. Selon la pratique établie consistant à établir un dialogue avec l'équipe du PANA du pays hôte, le Groupe d'experts a échangé des vues avec des représentants de l'équipe du Bhoutan. Celle-ci a présenté les progrès réalisés dans l'exécution du PANA et a fait part de l'expérience acquise ainsi que des meilleures pratiques et des enseignements à retenir. Ces échanges ont été favorisés par une visite consacrée au premier projet entrepris par le Bhoutan dans le cadre de son PANA au titre du Fonds pour les PMA, projet qui vise à réduire les risques et les facteurs de vulnérabilité induits par les changements climatiques sous la forme de débordements des lacs glaciaires dans les vallées de Punakha-Wangdi et Chamkhar.

68. Au cours de la visite, l'équipe bhoutanaise chargée du PANA a fait quatre exposés. Le premier donnait un aperçu de la préparation et de l'actualisation du PANA au Bhoutan. Les préparatifs se sont déroulés de 2004 à 2006, après quoi le PANA a été actualisé en fonction des nouveaux risques liés aux changements climatiques ainsi que du coût et de la hiérarchie des activités prioritaires. Le PANA actualisé sera soumis au secrétariat.

69. Le deuxième exposé a été consacré à une vue d'ensemble du projet susmentionné, dont l'exécution en est à un stade avancé et qui devrait s'achever en 2013. Le projet comporte trois volets: gestion des risques de catastrophe; abaissement du niveau de l'eau dans le lac Thorthomi pour empêcher toute vidange brutale; et établissement d'un système efficace d'alerte rapide au niveau des districts et des communautés pour réduire les pertes en vies humaines et les dégâts matériels que pourraient subir les communautés vulnérables des vallées de Punakha et de Wangdi. Plusieurs leçons ont été tirées de l'exécution de ce projet, qu'il s'agisse de l'utilité d'une réelle prise en main de tout système de ce type par le pays lui-même ou de l'importance d'une approche écologiquement rationnelle tout au long de la durée de vie du projet et au-delà. Parmi les difficultés rencontrées, il a été question de la dépendance à l'égard des conditions météorologiques et du piètre état des routes, ce qui complique le transport de matériaux et le déroulement des travaux, notamment dans l'optique d'une évacuation en cas d'urgence. Il a été largement question du projet dans les médias, ce qui a contribué à mieux faire connaître les problèmes liés aux changements climatiques dans le pays (de plus amples informations sur le projet figurent sur la page Web qui lui est consacrée sur le site national du pays)¹².

70. L'exposé suivant portait sur le troisième volet du projet relatif à la vidange brutale de lacs glaciaires, à savoir la mise en place d'un système d'alerte rapide permettant de passer d'un dispositif manuel à un dispositif automatique. Les mesures prévues consistaient à développer les réseaux et le matériel d'observation, comprenant des stations de télédétection, un poste de commande, plusieurs sirènes permettant d'alerter les communautés en cas de risque immédiat et des satellites de communication.

71. Le dernier exposé a mis en évidence les progrès décisifs réalisés dans la conception d'un système décentralisé de gestion des risques de catastrophe, comprenant une série d'activités fondées sur une approche multisectorielle où le rôle de chaque organisme national d'exécution est clairement défini. Plusieurs activités sont ainsi prévues: formation approfondie des représentants des communautés locales, programmes de sécurisation de l'école locale, initiatives de sensibilisation par les médias ou des films documentaires,

¹² Voir www.bhutanglofproject.gov.bt.

désignation de centres de liaison pour les catastrophes au niveau de chaque communauté et détermination des zones sûres d'évacuation en cas de vidange brutale des lacs glaciaires.

72. À l'occasion des échanges avec l'équipe bhoutanaise chargée du PANA, le Groupe d'experts a eu la possibilité de visiter une des stations d'alarme par sirène et le poste de commande installés dans le cadre du projet. En outre, le Groupe d'experts s'est rendu dans un village où le chef local a décrit comment la collectivité s'organisait en vue de pouvoir faire face à des catastrophes liées aux changements climatiques.

III. Mise au point du programme de travail du Groupe d'experts des pays les moins avancés pour 2012-2013

73. Le Groupe d'experts a examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre de son programme de travail pour 2011-2012. Il a pris en compte les résultats obtenus ainsi que les nouveaux mandats découlant de la dix-septième session de la Conférence des Parties. De ce fait, en sus des activités en cours d'exécution ou devant être exécutées en 2012 ou 2013, le Groupe a déterminé les nouvelles activités à intégrer dans son programme de travail pour 2012-2013. Il les a classées par ordre de priorité, ainsi qu'il est indiqué dans l'annexe I.

Annexe I

[English only]

Two-year rolling work programme of the Least Developed Countries Expert Group for 2012-2013

<i>Objective</i>	<i>Expected results</i>	<i>Main activities</i>	<i>Product/Output/Activity type</i>
Provide technical guidance and advice for the national adaptation plan (NAP) process	Least developed countries (LDCs) increase their capacities to reduce their vulnerability to climate change, and to integrate adaptation into developmental planning	<p>Develop technical guidelines for the NAP process, arrange a technical review and publish the guidelines</p> <p>Profile LDCs with respect to addressing adaptation through mechanisms under the Convention and other external processes</p> <p>Compile and analyse support needs for the NAP process, including through surveys to Parties during the subsidiary body sessions</p>	<p>Technical guidelines for the NAP process by the eighteenth session of the Conference of the Parties (COP 18)</p> <p>Process, compilation</p> <p>Compilation, survey interviews, analyses</p>
Support implementation of national adaptation programmes of action (NAPAs)	<p>Advice and technical support on the implementation of NAPAs is provided</p> <p>Support for monitoring the impact and effectiveness of efforts to address vulnerability is provided</p>	<p>Conduct regional training workshops to:</p> <p>Facilitate the application of new approaches such as the programmatic approach and the integration of gender and vulnerable communities' concerns into the implementation of NAPAs;</p> <p>Address key concerns related to the accessing of funds from the LDC Fund; guide revision and update of NAPAs; introduce considerations for medium- and long-term adaptation;</p> <p>Serve as a platform for exchanging best practices and lessons learned at the national and regional levels</p> <p>Prepare training materials for the regional training workshops</p> <p>Compile relevant existing work on monitoring and evaluation of adaptation efforts, and develop an approach paper for monitoring the</p>	<p>Regional training workshops in September 2012–September 2013</p> <p>Training materials by September 2012</p> <p>Information paper by September 2012</p>

<i>Objective</i>	<i>Expected results</i>	<i>Main activities</i>	<i>Product/Output/Activity type</i>
		effectiveness of efforts to address vulnerability in LDCs	
Support implementation of the LDC work programme	Implementation of the LDC work programme is facilitated	Prepare a specification on each of the elements of the LDC work programme other than NAPAs, in consultation with the Global Environment Facility (GEF), with a view to informing the COP on the guidance to be provided to the GEF	Information though the report on the 21 st meeting of the Least Developed Countries Expert Group (LEG) by March 2012
Support preparation, revision and update of NAPAs	LDCs are assisted in the preparation, revision and update revision of their NAPAs	Communicate best practices and lessons learned from the LDCs that have revised their NAPAs, including expedited ways to do so	Outreach
Support implementation of cross-cutting activities and outreach on the work of the LEG	Cross-cutting activities and outputs from the work of the LEG are widely and effectively captured and disseminated to LDCs and others	Enhance the LDC Portal to serve as the main knowledge base for information on the work of the LEG	Information sharing platform
		Prepare a publication on best practices and lessons learned in addressing adaptation in LDCs, volume 2	Outreach product, by December 2012
		Conduct in-depth country case studies on LDCs to discern the best practices and lessons learned in areas of the work of the LEG	Process
		Compile and disseminate, through a publication, case studies to identify experiences with methods and tools in components/steps of the NAPA/NAP and other adaptation processes	Outreach product by September 2012
		Prepare an aggregated publication for outputs of the LEG in 2012	Outreach product by March 2013
Support coherence and synergy of adaptation related efforts under the Convention	Work of the LEG is enhanced through cooperation with other bodies under the Convention, and feeds into the work of the Adaptation Committee and others	Identify national and regional centres and institutions that offer services at the local levels in LDCs such as training and capacity-building, taking into account existing linkages with other local institutions	Process
		Update/revise the LEG technical paper on regional synergy as part of the technical guidelines for the NAP process	Information paper by August 2012

Annexe II

[English only]

Members of the Least Developed Countries Expert Group as at 13 April 2012

Mr. Abias Huongo	Angola
Mr. Erwin Künzi	Austria
Mr. Ibila Djibril	Benin
Mr. Thinley Namgyel	Bhutan
Ms. Beth Lavender	Canada
Mr. Mphethe Tongwane	Lesotho
Mr. Bennon Bibbu Yassin	Malawi
Mr. Batu Krishna Uprety	Nepal
Mr. Jan Verhagen	Netherlands
Mr. Douglas Yee	Solomon Islands
Mr. Paul Abiziou Tchinguilou	Togo
Ms. Pepetua Election Latasi	Tuvalu
Mr. Fredrick Manyika	United Republic of Tanzania
